

COMMUNIQUE DU CMF

Le Collège du Conseil du Marché Financier, érigé en Conseil de discipline, a décidé, lors de sa réunion en date du 26 novembre 2008, d'infliger à l'encontre de Monsieur **Kacem Ben Mohamed el Mouldi Ben Belgacem El Gharbi** titulaire de la carte d'identité nationale n° 04609958, ancien employé à la société d'intermédiation « AXIS CAPITAL BOURSE » **la sanction suivante** :

« L'interdiction définitive et totale d'exercer toute activité en relation avec le marché financier » et ce, pour avoir manqué à son obligation d'honnêteté et pour avoir porté atteinte aux intérêts des clients.